



## Licenciement pour inaptitude suite à un AT

Par **Real91**, le **30/05/2021** à **19:41**

Bonjour,

J'ai une question par rapport au [licenciement pour inaptitude](#) je voulais savoir si les droit sont ouvert pour l'allocation [chômage](#). Le médecin du travail qui déclare un employeur en [inaptitude](#) sur le poste ou sur tout les postes à t'ont le droit au chômage et comment se base pôle emploi sur le calcul et pourquoi certaines personne [inapte](#) ne touche pas le chômage. Merci d'avance pour vos réponse.

Par **P.M.**, le **30/05/2021** à **21:10**

Bonjour,

Tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi sous réserve de répondre aux conditions d'ancienneté d'affiliation...

Les salaires qui seront pris pour base de l'indemnisation sont ceux des 12 mois qui précèdent l'arrêt de travail...